



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Proche-Orient

Question écrite n° 97599

Texte de la question

Mme Isabelle Vasseur attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation des chrétiens d'Orient. La France dispose d'une grande crédibilité dans cette région du monde et peut, de fait, jouer un rôle majeur en faveur de la protection des minorités chrétiennes d'Orient. Après les attentats du mois de novembre qui ont coûté la vie à plusieurs dizaines de personnes, dans l'une des trois principales églises de Bagdad, elle souhaiterait savoir ce que le Gouvernement envisage comme action pour protéger les minorités religieuses et notamment les chrétiens d'Orient.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a exprimé sa préoccupation face aux persécutions subies par les chrétiens d'Orient et particulièrement les chrétiens d'Irak et souhaité connaître les mesures prises par la France en ce domaine. La France considère la défense de la liberté de religion ou de conviction, liberté fondamentale liée à la liberté d'opinion et d'expression, comme une dimension essentielle de sa politique étrangère. Elle a aussi une longue tradition de protection de toutes les victimes de persécutions, illustrée notamment par la valeur constitutionnelle conférée en 1993 au droit d'asile. La France est en outre convaincue que les chrétiens d'Orient constituent une composante historique essentielle des différents pays où ils résident et sont un lien essentiel entre l'Occident et l'Orient. Elle suit avec la plus grande attention les événements affectant la situation de ces communautés et entretient des contacts réguliers avec les représentants de leurs Églises. Elle encourage d'une manière générale les gouvernements concernés à éviter toute discrimination fondée sur la religion, à respecter la liberté de religion et à veiller à la bonne protection des communautés, en assurant notamment la sécurité de leurs lieux de culte et de leurs quartiers d'implantation et en réprimant sévèrement les actes de violence et de terrorisme. Comme l'a rappelé l'ignoble et sanglante prise d'otages du 31 octobre dernier, les chrétiens d'Irak, dont le nombre a diminué de moitié depuis 2003 et ne dépasse plus 350 000, sont la communauté chrétienne d'Orient confrontée aux plus graves menaces. La France relève toutefois que les autorités politiques et les responsables religieux musulmans de ce pays - dont la Constitution prévoit la protection de toutes les minorités religieuses - ont unanimement condamné l'attentat et ne souhaitent pas le départ des chrétiens. Un tel exil n'est pas davantage prôné par les Églises concernées. Il ne représente un objectif que pour des mouvements terroristes liés à Al Qaïda. La France avait très fermement dénoncé la prise d'otages du 31 octobre. Soucieuse de ne pas faire le jeu des terroristes, elle souhaite aider au maintien de la communauté chrétienne d'Irak dans son pays, au contact de ses racines. Elle sait que les familles qui partiraient pour l'Occident ne reviendraient plus par la suite. L'exil de nombreux chrétiens fragiliserait ainsi davantage les membres de cette communauté qui resteraient sur leur terre natale. La France, qui a une longue tradition de protection des victimes de persécutions, est aussi consciente de la nécessité d'apporter des réponses ponctuelles aux chrétiens d'Irak qui se considèrent directement menacés et n'estiment plus possible de rester sur place. Elle a ainsi décidé d'accueillir, dès le 8 novembre, 35 victimes irakiennes de l'attentat du 31 octobre à Bagdad et s'apprête à en accueillir exceptionnellement une centaine gravement traumatisées par l'attentat ou confrontées à une situation de danger immédiat et avéré. La France restera très vigilante sur l'évolution de la situation des chrétiens d'Orient, et

particulièrement des chrétiens d'Irak. Elle suivra notamment avec la plus grande attention les répercussions sur le sort de ces minorités des bouleversements en cours dans le monde arabe.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Vasseur](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97599

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 101

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3610